

PERSONNEL**Evolution des emplois et du tableau des effectifs****EXPOSE DES MOTIFS****Créations d'emplois afin de répondre à de nouveaux besoins et d'améliorer le fonctionnement des services municipaux**Création d'emplois par transformation de postes existants

- Direction de la démocratie et de l'action citoyenne : création d'un poste de référent de quartier (grade de rédacteur) par suppression d'un poste de chargé de mission (grade d'attaché). Avis du Comité technique du 16 septembre 2014.

Création de poste

- Un agent de la ville titulaire du grade de directeur a réussi l'examen professionnel d'administrateur au titre de la promotion interne. Compte tenu des missions exercées par cet agent, il est proposé la création d'un poste d'administrateur afin de procéder à la nomination de cet agent. La suppression du poste de directeur s'effectuera lors d'un Conseil municipal ultérieur.
- Modification des heures d'enseignement du conservatoire

Dans le cadre du service public rendu par le conservatoire municipal de musique et de danse, il est nécessaire d'adapter les heures de cours par discipline à la réalité des effectifs de la rentrée 2014/2015 dans le cadre du projet pédagogique validé par le Bureau Municipal du 6 juin 2006.

Il est donc proposé de supprimer des postes à temps non complet pour les remplacer par des postes à temps non complet ou à temps complet correspondant à cet objectif.

Discipline	Nombre d'heures anciennement créé	Nombre d'heures nouvellement créé
Batterie A	6h00	6h15
Chef de chant et chœurs	8h30	5h30
Clarinette	11h15	12h15
Danse classique	19h00	20h00
Eveil musical B	7h00	9h00
Guitare classique B	13h30	13h45
MAO	8h30	7h30
Piano A	8h30	9h30
Piano B	8h30	5h00
Trombone	6h30	6h45
Violon B	8h00	4h00
Violon C	13h00	17h30
Cor	4h00	4h45

Ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	37	35
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	16	17
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	4
Rédacteur	39	40
Attaché territorial	88	87
Administrateur	0	1

Date d'effet : 1^{er} décembre 2014.

Les dépenses en résultant ont été prévues au budget primitif.

PERSONNEL

38) Evolution des emplois et du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

vu sa délibération du 22 octobre 2009 fixant l'effectif des emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet,

vu sa délibération du 24 octobre 2013 fixant l'effectif des emplois d'attaché territorial, d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet et d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,

vu sa délibération du 25 septembre 2014 fixant respectivement l'effectif des emplois de rédacteur territorial,

vu l'avis du Comité Technique dans sa séance du 16 octobre 2014,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 38 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE la création des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2014 :

- 10 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet,
- 1 poste de rédacteur territorial,
- 1 poste d'administrateur territorial.

ARTICLE 2 : DECIDE la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} novembre 2014 :

- 12 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet,
- 1 poste d'attaché territorial.

ARTICLE 3 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	37	35
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	16	17
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	4
Rédacteur	39	40
Attaché territorial	88	87
Administrateur	0	1

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 26 NOVEMBRE 2014
RECU EN PREFECTURE
LE 26 NOVEMBRE 2014
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 25 NOVEMBRE 2014